



Tarification

Les heures d'ouverture sont de 8h00 à 17h00 en continu,
à l'exception du mercredi où l'ouverture est de 8h00 à 12h00.

	8h00 - 12h00	8h00 – 17h.00	12h00 – 17h.00	H1-H2/ midi uniquement
1 fois par semaine	160.-	405.-	245.-	100.-
2 fois par semaine	320.-	810.-	490.-	200.-
3 fois par semaine	480.-	1215.-	735.-	300.-
4 fois par semaine	640.-	1620.-	980.-	400.-
5 fois par semaine (avec le mercredi matin)	800.-			

Les frais d'inscription par année scolaire sont de 70 CHF par enfant et de 105 CHF pour une fratrie. Pour le dépannage, le tarif est de 40 CHF pour la matinée, 100 CHF pour une journée entière, et 60 CHF pour le midi et l'après-midi.

La facturation des 38 semaines scolaires est étalée sur 10 mensualités égales pour simplifier la gestion financière des familles et assurer un flux de trésorerie régulier pour l'institution. Cette méthode rend les coûts prévisibles et gérables, facilitant la budgétisation en évitant les gros paiements ponctuels et permettant une meilleure planification budgétaire pour tous.

Vous recevrez une facture annuelle en juillet et devrez initier par vous-même le paiement en 10 mensualités à la fin de chaque mois pour le mois suivant. (de fin août à fin mai). Merci de privilégier le virement bancaire pour éviter des frais supplémentaires, mais si vous payez par voie postale, ajoutez 4 CHF à chaque mensualité pour les frais postaux.

Banque Raiffeisen Morges Venoge // 1025 St-Sulpice VD
CH74 8080 8003 9474 2706 1 // Compte numéro 10-1933-9
Association Charly Chat Geneviève Rey Chemin de Cornu 7 1113 St-Saphorin-sur -Morges



Avec le soutien de la
 Loterie Romande

Conditions générales

Charly Chat est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, à l'exception du mercredi où les horaires sont de 8h00 à 12h00. La garderie accueille des enfants dès l'âge de 24 mois. Toutefois, une intégration peut être envisagée pour des enfants plus jeunes, selon une évaluation préalable. La décision d'accepter un enfant de moins de 24 mois relève exclusivement de la direction, qui se réserve le droit d'étudier chaque demande au cas par cas, en fonction des besoins spécifiques de l'enfant et des capacités de la structure.

L'accueil des enfants de moins de 30 mois révolus est soumis à des règles très précises édictées par l'OAJE, notamment en matière de ratio personnel-enfants. Ces exigences strictes peuvent limiter la possibilité d'un accueil quotidien pour ces enfants. La structure évalue chaque situation afin d'assurer un encadrement de qualité conforme aux normes réglementaires.

Charly Chat propose également une prise en charge parascolaire (1-2P) le midi et l'après-midi, ainsi que le mercredi matin, pour les élèves résidant dans la commune d'Echichens ayant accès au transport scolaire. L'établissement est ouvert uniquement pendant les 38 semaines de l'année scolaire. Il est fermé pendant les jours fériés officiels, y compris le vendredi de l'Ascension.

Les jours non fréquentés en raison de vacances prises hors des périodes de fermeture officielle ou pendant les jours fériés ne feront l'objet d'aucun remboursement, compensation ou réduction sur la facturation mensuelle, quelle que soit la raison.

Inscription :

Les inscriptions sont prises en compte dès réception du bulletin rempli et signé, selon les priorités suivantes :

1. Enfants déjà inscrits l'année précédente à Charly Chat
2. Fratrie des enfants inscrits
3. Enfants inscrits à la journée complète
4. Enfants domiciliés dans la commune d'Echichens

Suite à la soumission du formulaire d'inscription, vous recevrez un courriel de confirmation. Le contrat vous sera envoyé ultérieurement par le même moyen. Veuillez noter que pour finaliser l'inscription de votre enfant, il est nécessaire de renvoyer le contrat signé dans un délai de 10 jours et de régler les frais d'inscription. À défaut, la place pourrait être allouée à un autre enfant en attente.

En cas d'annulation de l'inscription, pour quelque raison que ce soit, les frais administratifs ne seront pas remboursés et les deux premiers mois de contribution resteront exigibles. Les inscriptions et les frais associés doivent être renouvelés annuellement.

Résiliation :

Pour une résiliation complète du contrat, la demande doit être formulée par écrit et notifier la fin de participation pour la fin d'un mois, avec un préavis d'au moins **TROIS mois**. Pendant cette période, les **TROIS mois d'écolage** restent dus. (exemple : si le contrat est remis signé en mai 2025 et qu'une demande de résiliation complète est effectuée par écrit pour la fin juin 2025, les **TROIS premiers mois d'écolage** dus correspondent à septembre, octobre et novembre 2025.

En cas de **diminution de la fréquentation**, la demande doit également être faite par écrit, avec un préavis d'au moins **DEUX mois**, et les **DEUX mois d'écolage** sont dus durant cette période.

Préparatifs Essentiels pour les activités extérieures:

Il est important de s'assurer que votre enfant soit habillé de manière à affronter les conditions météorologiques, car nous organisons des sorties en extérieur tous les jours, indépendamment du temps. **Pour les jours pluvieux**, veillez à ce que votre enfant soit muni d'un équipement de pluie adapté, car nous continuerons à sortir même sous la pluie. **Il en va de même pour les jours de neige**, où une tenue adaptée est nécessaire pour participer aux activités en extérieur dans le froid et la neige. **Lors de journées ensoleillées**, il est également essentiel d'équiper votre enfant d'une casquette, de lunettes de soleil, et d'appliquer de la crème solaire pour assurer sa protection contre les rayons UV. De plus, veuillez inclure un tube de crème solaire dans le sac de votre enfant afin que nous puissions réappliquer de la crème au besoin tout au long de la journée.

Il est important que cette consigne soit respectée pour éviter de pénaliser l'ensemble du groupe. En effet, si des enfants ne sont pas correctement équipés, cela nous contraint à annuler les activités extérieures prévues, au détriment de tous les participants.

En outre, nous recommandons fortement de choisir des vêtements résistants et peu susceptibles d'être endommagés, ainsi que des **chaussures pratiques et faciles à enfiler**, afin de faciliter la participation de votre enfant à toutes nos activités extérieures, et ce, dans le plus grand confort. De plus, pour les enfants qui ne sont pas encore totalement autonomes dans leur hygiène, il est judicieux de prévoir un ensemble de vêtements de rechange dans leur sac à dos, pour faire face à tout incident potentiel.

Doudou et Cie :

Charly Chat dispose d'une large gamme de jeux et d'activités, rendant inutile l'apport de jouets personnels tels que des poupées ou autres jeux par les enfants. Dans le cas où des objets personnels sont apportés, Charly Chat décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte de ces derniers. Les doudous et tétines sont, bien entendu, permis, mais il est recommandé de conserver le doudou dans le sac et l'usage de la tétine est limité aux moments de sieste ou lors de périodes calmes sur le canapé pour minimiser les risques d'accidents. Il est important de noter que l'équipe éducative ne prend pas en charge la responsabilité des objets de valeur tels que les boucles d'oreilles, colliers ou autre bijoux. En outre, toute perte ou détérioration de bijoux de valeur ou non, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Absences et maladies :

Il est important de notifier les absences de votre enfant dès que possible pour nous permettre d'organiser au mieux notre accueil. Les enfants fébriles ou souffrant de maladies contagieuses ne

seront pas admis, pour le bien-être de tous; merci également de nous informer de toute allergie. En cas de malaise ou d'accident, une communication efficace avec les parents est essentielle, et nous pourrions vous demander de venir récupérer votre enfant rapidement. Dans des situations urgentes, vous nous autorisez à faire appel au service d'urgence (144) pour garantir une intervention rapide et sécurisée, les frais engendrés par le transport et l'intervention médicale restant à votre charge.

Les transports en bus pour les enfants scolarisés :

Un membre de Charly Chat veillera à réceptionner les enfants arrivant avec le bus scolaire pour l'accueil de midi et à les accompagner pour le départ à l'école.

St-Saphorin-sur-Morges, janvier 2025